

Commune de Lavey-Morcles

Plan d'affectation cantonal (PAC) N° 360 Géothermie

Conformément aux dispositions des articles 13 et 109 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC; BLV 700.11) et de l'art. 72 de son règlement d'application, de l'ordonnance fédérale sur les forêts du 30 novembre 1992 (RS 921.01), de la loi réglant l'occupation et l'exploitation des eaux souterraines dépendant du domaine public cantonal (LESDP), le Département du territoire et de l'environnement soumet à l'enquête publique :

- **le plan d'affectation cantonal (PAC) N° 360 Géothermie valant permis de construire ;**
- **la demande de concession de pompage ;**
- **la demande de défrichement ;**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon art. 47 OAT et un rapport d'impact sur l'environnement.**

Auteur des plans : Daniel Willi SA

Coordonnées : 2'568'023.10 / 1'116'485.38

Propriétaire : État de Vaud

Le projet vise la réalisation d'un forage géothermique entre 2'000 et 3'000 mètres de profondeur et la construction d'une centrale géothermique.

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Lavey-Morcles (Rue Centrale 16, 1892 Lavey-Morcles), et au Service du développement territorial (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

du 5 janvier au 4 février 2019

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les pièces sont également disponibles à l'adresse www.vd.ch/sdt rubrique Actualités.

La présente enquête publique est coordonnée avec celles déposées en lien avec le forage sur le territoire valaisan.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Lavey-Morcles (Rue Centrale 16, 1892 Lavey-Morcles) ou au Service du développement territorial (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

La Municipalité